

Québec, le 25 février 2022

M. Jocelin Dumas
Président
Régie de l'énergie du Québec
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Par courriel : secretariat@regie-energie.qc.ca

Objet : Commentaires de Nature Québec sur le partenariat potentiel HQD-Énergir - Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments (R-4169-2021)

Monsieur le Président,

Nature Québec est particulièrement inquiète du partenariat potentiel entre Hydro-Québec et Énergir (Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments, R-4169-2021) et nous souhaitons donc vous partager nos commentaires concernant ce dossier.

Nature Québec est un organisme national sans but lucratif œuvrant à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources depuis 1981. Appuyée par un réseau de scientifiques, notre équipe mène des projets et des campagnes autour de 4 axes : la biodiversité, la forêt, l'énergie et le climat, ainsi que l'environnement urbain. Notre organisation regroupe plus de 90 000 membres et sympathisant-e-s et 40 groupes affiliés. Partout au Québec, Nature Québec sensibilise, mobilise et agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète. Nous sommes membres du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ).

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de la preuve et des témoignages au dossier, nous joignons notre voix au ROÉÉ et partageons ses conclusions et recommandations. Nous appuyons aussi les nombreux [scientifiques et expert-e-s](#) qui s'inquiètent de ce rapprochement entre Hydro-Québec et Énergir, ce qui va à l'encontre des objectifs de décarbonation de la province. Nous partageons aussi l'avis de [l'Union des consommateurs](#) qui dénonce les 400 millions de dollars qui seraient offerts d'ici 2030 à Énergir par Hydro-Québec, dont 255 millions de dollars qui seraient puisés directement dans les poches des client-e-s d'Hydro-Québec, dont les tarifs seraient augmentés en conséquence.

Nous sommes d'avis que ce partenariat, s'il était approuvé par la Régie de l'énergie, serait grandement problématique puisqu'il permettrait l'expansion de l'utilisation d'une énergie fossile, le gaz naturel, pendant encore plusieurs années, ce qui va à l'encontre des objectifs de réduction des gaz à effet de serre prévus notamment dans le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement québécois. Nous avons d'ailleurs signé un [communiqué](#) conjoint avec d'autres organisations le 21 février dernier pour dénoncer ce partenariat potentiel. Nous transcrivons ici un passage de ce communiqué qui mérite d'être souligné :

« Pour atteindre l'objectif de zéro émission carbone avant 2050, la diminution des ventes de gaz fossile est inévitable et ses conséquences doivent être assumées par Énergir, non pas par Hydro-Québec et les consommateurs d'électricité. Il serait odieux que la baisse de ces ventes soit financée en partie par les clients d'Hydro-Québec qui consomment déjà une énergie verte et non polluante.

Si le gouvernement Legault, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles Jonatan Julien et Hydro-Québec veulent vraiment diminuer les émissions de gaz à effet de serre, il n'est pas nécessaire de recourir à la biénergie et de maintenir ainsi le Québec dans l'utilisation de gaz fossile pour les vingt-cinq prochaines années. La seule avenue crédible est le remplacement du gaz fossile par l'électricité en complémentarité avec des technologies de gestion des pointes de demande. Ces technologies et équipements, tels que les thermopompes à basse température ou les accumulateurs thermiques, existent et sont éprouvés. Ils sont aussi très bien connus d'Hydro-Québec. »

Ainsi, Nature Québec :

- s'oppose à la contribution pour la réduction des GES d'Hydro-Québec à Énergir;
- favorise la conversion des équipements de chauffage des clients existants d'Énergir à la biénergie de façon transitoire jusqu'à la fin de leur durée de vie utile;
- s'oppose à l'offre de biénergie au gaz naturel dans les nouveaux bâtiments;
- recommande la promotion active des systèmes de chauffage électrique centraux avec accumulateur de chaleur dans la nouvelle construction et lors du remplacement des équipements de chauffage au gaz naturel rendus à la fin de leur vie utile;
- recommande l'utilisation du tarif Flex D qui permet la conversion d'un plus grand volume de gaz naturel que le tarif DT, et qui est compatible avec le chauffage électrique central avec accumulation de chaleur.

Nous tenons à souligner que ce dossier a fait couler beaucoup d'encre dans les derniers jours suite à la publication de plusieurs articles médiatiques sur ce potentiel partenariat. L'opposition de la population a été clairement exprimée et nous espérons donc que vous serez sensible au respect des intérêts collectifs des Québécois et Québécoises.

En vous remerciant de l'attention portée à nos commentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Alice-Anne Simard, directrice générale